

## Lausanne et région



De g. à dr.: Alan Berthet, Kaya Babajee et Zacharie Jourdain rafraîchissent la maison de Paula Senn, à Crissier, avant de l'investir. Le bâtiment doit être détruit, ils pourront y rester pendant que les procédures administratives sont en cours. JEAN-GUY PYTHON

## Deux toits tombent du ciel pour reloger les étudiants

**Ouest lausannois**  
Après avoir dû quitter des immeubles voués à la démolition, l'ALJF cherchait d'autres logements. Elle vient de trouver

Romarc Haddou

L'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) peut souffler. La structure bénévole, qui investit des maisons vides sur la base de contrats de prêt à usage, sort d'un été redouté avec le sourire. Et pour cause, en juin, les habitants de deux immeubles «confiés» à l'association devaient quitter les lieux et un troisième bâtiment doit être vidé en octobre.

C'est la règle, stipulée dans les contrats: les jeunes peuvent s'installer dans les maisons inoccupées mais ils s'engagent à partir quand celles-ci doivent être détruites ou transformées. Or les immeubles en

question hébergeaient plus d'une vingtaine de personnes. Une grosse perte pour l'ALJF, sans cesse en quête de nouveaux lieux de vie. «Nous avons trouvé des solutions durant l'été, une période à laquelle il y a toujours des chambres de libres, raconte le comité de l'association. Nous nous entraînons pour ne laisser personne à la rue, mais il fallait résoudre ce problème sur le long terme.»

**«Dommage de murer»**

La première éclaircie est venue d'un e-mail reçu début juillet. Sensible à la démarche de l'ALJF, Paula Senn contacte les responsables. Elle est propriétaire d'une maison promise à la destruction, rue des Alpes 60, à Crissier, et souhaite la mettre à disposition. «Quand un bâtiment est voué à la démolition, la crainte principale est qu'il soit squatté. L'autre solution aurait été de murer cet endroit, mais j'aurais trouvé ça dommage, je préfère qu'il soit vivant», défend-elle.

Si elle connaît l'ALJF, c'est que son fils a lui-même été logé par l'association, il y a une vingtaine d'années. «Leurs statuts sont

clairs et j'ai demandé conseil à ma gérance qui a donné son accord. Ils ne me paient pas de loyer directement mais règlent les différents frais.»

**L'EPFL adhère aussi**

Depuis quelques jours, des jeunes prennent donc leurs quartiers chez Paula Senn. Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, l'ALJF vient de recevoir les clés d'une autre maison, au chemin de Ruchoz II, à Écublens. Un bâtiment appartenant à l'EPFL avec qui un contrat a été conclu.

«Nous possédons différentes villas, attribuées à l'époque en même temps que le périmètre du campus. Celle-ci a longtemps eu un couple de locataires qui est parti récemment, explique Philippe Vollichard, responsable durabilité à l'EPFL. La cause estudiantine, bien défendue par l'ALJF, nous a amenés à discuter avec eux puis à signer ce contrat. Il nous semble que ça fait sens, avec quelques étudiants EPFL parmi les heureux locataires.»

«Nous avons un contact au sein de l'université, nous avons

expliqué correctement notre fonctionnement et ils se sont montrés très ouverts», apprécie le comité. Ce n'est pas la première fois que l'association collabore avec une école puisqu'elle occupe déjà une propriété de l'École hôtelière de Lausanne du côté du Chalet-à-Gobet. «Un site que nous devons quitter aussi. Heureusement, nous avons réussi à prolonger d'un an pour éviter de tout perdre d'un coup.»

**Recensement régulier**

Active à Lausanne depuis trente ans, l'ALJF voit ces deux solutions comme des preuves de confiance. «C'est rassurant de voir qu'il y a des propositions spontanées, c'est le signe que cela fonctionne et qu'il est possible d'œuvrer en bonne intelligence.» Récemment, l'association menait son grand recensement annuel des maisons vides de l'agglomération. Le nouveau rapport est en cours de finalisation, suite auquel les différents propriétaires seront contactés. À ce jour, l'ALJF compte 17 maisons, essentiellement à Lausanne, et y loge quelque 180 jeunes.

## La maison de Ramuz vidée avant les grands travaux

**Pully**  
Le chantier de transformation de La Muette débutera le mois prochain

Les travaux seront lancés mi-octobre à La Muette, au cœur du vieux Pully. Rappelons que la jolie maison rose où a vécu Ramuz de 1930 à sa mort, en 1947, doit accueillir un musée de 100 m<sup>2</sup>. Le reste de la bâtisse - propriété des descendants de l'écrivain - sera transformé en cinq appartements.

Il s'agit maintenant de vider les lieux avant le chantier. La Ville de Pully a «affiné» l'inventaire réalisé par le Canton. «Tout le patrimoine ramuzien sera préservé, assure Delphine Rivier, directrice du Musée d'art de Pully. On a repris et



Ce portrait de Ramuz signé Gino Severini a été sorti il y a longtemps de La Muette pour être exposé. D'autres tableaux sont en train d'être inventoriés.

identifié chaque objet. Ils seront conservés dans les collections du musée et ce fonds sera mis à disposition des chercheurs. Une convention est sur le point d'être signée avec la famille.»

Plus de 600 objets ont été passés au crible, sans compter les meubles, les œuvres d'art (en cours d'inventaire) et des milliers de livres appartenant à l'auteur.

L'ouverture du musée est espérée en 2022. Qu'y trouvera-t-on? Un comité scientifique de ramuziens et de spécialistes du patrimoine définira ses contours. Reste à le constituer.

«Le cœur du projet n'est pas de présenter des objets mais de parler de Ramuz comme écrivain, insiste Delphine Rivier. Ce petit musée sera un lieu de médiation; nous voulons partir de Ramuz

pour parler de littérature romande, accueillir des rencontres avec des auteurs, des lectures, des ateliers, des expositions thématiques...»

Le bureau de l'écrivain vaudois, comme figé dans le temps depuis sa mort, sera remeublé à l'identique. «Nous envisageons comme un lieu de mémoire mais aussi de compréhension scientifique de son travail», indique Delphine Rivier.

En 2016, l'annonce de la transformation de l'appartement de Ramuz avait créé un tollé, entraînant une pétition de 1800 signatures et une opposition portée par Patrimoine suisse. Le Tribunal cantonal a tranché en mars dernier, donnant le feu vert aux travaux voulus par la Commune et les héritiers. **Marie Nicollier**

## La Côte

## 504 signataires ne veulent pas voir la galère à Rolle

**Navigation**

La pétition a été remise à la Municipalité. Le navire part à Lausanne pour se refaire une beauté. Reviendra-t-il?

«Pas de galère dans la baie de Rolle!» L'intitulé de la pétition est sans équivoque. Le comité qui l'a lancée fin juin estime que ce navire de guerre n'a aucune relation historique avec le lac, et encore moins avec la ville de Rolle. Il demande qu'elle quitte les eaux roloises à la fin du 700<sup>e</sup> anniversaire de la cité, motif de sa présence. La pétition a récolté 504 signatures, dont 372 proviennent de Rollois et d'habitants des villages alentour.

À l'origine de cette opposition, Jean-Philippe Mayerat, dit «Mayu», constructeur naval, grand défenseur du patrimoine lémanique: «Dès le départ, il y a 25 ans, on a fait l'erreur de construire un bateau (ndlr: 55 mètres, 190 tonnes) qui n'a rien à voir avec le patrimoine du Léman. Ce bateau destiné aux batailles navales a une connotation morbide. On n'a pas envie d'avoir cet affreux décor sous notre nez.»

D'autres opposants trouvent la galère tout simplement moche. D'autres encore se soucient du coût qu'elle aura pour les Rollois. Sans oublier les pêcheurs professionnels, mécontents que le Service cantonal des eaux ait autorisé son mouillage sur une zone de pêche.

Le syndic, Denys Jaquet, n'a effectivement pas exclu de conserver la galère *La Liberté* dans la baie de Rolle de façon pérenne. «Je ne suis pas un puriste, mais un pragmatique. Je pense que notre région doit trouver une solution pour ce produit touristique. L'association de la galère doit établir un business plan pour sa rénovation et son exploitation. Quand on l'aura, on pourra en rediscuter. Mais on ne fera rien contre la volonté populaire.»

Cette semaine, le navire part au chantier naval de la CGN, à Lausanne, pour y subir un nettoyage et une peinture antifouling. Selon Jean-Marc Lavanchy, président de l'Association La Galère, le bateau va monter au chantier naval de la CGN le week-end prochain, puis s'arrêtera à Morges pour des travaux de maintenance, puis il pourra retourner à Rolle. **Y.M.**

## Morges pourrait aussi adopter le 30 km/h de nuit

**Circulation**

Des élus souhaitent que la Municipalité étudie la possibilité de limiter la vitesse

Rouler à 30 km/h de nuit pour diminuer les nuisances sonores, tel est le test qui a été mené durant deux ans sur les avenues lausannoises de Beaulieu et de Vinet. Et comme le bilan de cette mesure a été jugé «très positif», sa mise en place intéresse dans d'autres communes vaudoises. À Morges, un postulat intitulé «30 km/h: pour une meilleure qualité de vie, levons le pied!» a été déposé par Frédéric Eggenberger lors de la dernière séance du Conseil communal. Au nom du groupe PSIG (Parti socialiste et Indépendants de gauche), l'élu demande à la Municipalité «d'étudier la possibilité d'introduire la limitation à 30 km/h la nuit sur toutes les rues où les normes de bruit sont dépassées.»

Pour justifier cette requête, le conseiller s'appuie sur les résultats de l'expérience réalisée dans la capitale vaudoise: «Ceux-ci démontrent que l'abaissement de la vitesse permet de réduire le bruit moyen de 2 à 3 décibels. Ce qui

correspond à une diminution de moitié du niveau sonore perçu. Si on ajoute la pose d'un revêtement phonoabsorbant, on obtient une réduction globale de 3 à 4 décibels. L'essai révèle également que le 30 km/h nocturne a un impact considérable sur les vitesses excessives, qui baissent drastiquement en comparaison aux mesures faites avec le 50 km/h. Essentielle pour la qualité du sommeil, la diminution des bruits de pointe se monte à 80% lorsque le 30 km/h est en place.»

La Commune de Morges n'est néanmoins pas restée les bras croisés jusqu'à maintenant en ce qui concerne la lutte contre les nuisances sonores. Les autorités ont établi un plan d'assainissement approuvé par le Conseil d'État en 2016. Parmi les dispositions prévues figure notamment la pose de revêtements phonoabsorbants sur les routes où la vitesse doit être maintenue à 50 km/h. Plusieurs tronçons ont d'ailleurs déjà été assainis ces dernières années. «Cela étant, la mesure la plus efficace, la plus simple et la moins chère permettant de diminuer les nuisances sonores est la réduction de la vitesse», soutient Frédéric Eggenberger. **R.C.**

**Morges**

Séance d'info sur l'énergie solaire

La Ville de Morges invite la population à une séance d'information publique sur l'énergie solaire le jeudi 12 septembre à 18 h 30 aux Caves de Couvaloup. Grâce à la présence d'experts dans le domaine de l'électricité photovoltaïque, les habitants de la région auront l'opportunité de se renseigner de manière générale sur l'énergie solaire, le potentiel de leurs parcelles en la matière et, pour les habitants de Morges, sur les encouragements mis à disposition par la Commune. L'inscription peut se faire sur le site [www.morges.ch/energie](http://www.morges.ch/energie). **R.C.**

**Nyon**

Le chef de file de l'UDC n'est plus



André Francis Cattin est décédé le 6 septembre dans sa 74<sup>e</sup> année. Conseiller communal depuis 2001, il était le fondateur et l'ancien chef du groupe UDC nyonnais. André Cattin, qui avait mené des campagnes controversées avec ses moutons blancs, avait présidé le Conseil communal de Nyon en 2012-2013. La Municipalité a salué l'engagement d'un homme de dialogue apprécié de tous bords. **Y.M.**